

Offert dans
le processus
de placement
**Rapide &
Complet**

OFFREZ À VOS CLIENTS UN REVENU DE RETRAITE GARANTI LA VIE DURANT

grâce à Catégorie Plus 3.0
de l'Empire Vie



Cinq éléments que vous devez connaître à propos de notre produit de garantie de retrait, Catégorie Plus 3.0!

Catégorie Plus 3.0 garantit à vos clients un revenu mensuel prévisible qui leur sera versé aussi longtemps qu'ils vivront¹. Les nombreuses caractéristiques de notre nouvelle garantie de retrait ajoutent de la valeur pour les clients.

Voici les cinq principales caractéristiques de Catégorie Plus 3.0 :

- 1. Boni garanti le plus élevé du secteur² :** Notre boni annuel de 4 % sur le revenu de base³ est garanti dans le contrat. Il permet de bâtir le potentiel de revenu de vos clients, peu importe le rendement des marchés.
- 2. Frais moins élevés :** Nous avons diminué les frais d'assurance de 15 à 25 points de base⁴, ce qui offre une véritable valeur pour les clients.
- 3. Réinitialisations avantageuses :** Les réinitialisations automatiques du revenu de base tous les trois ans cristallisent les gains du marché pour contribuer à accroître le revenu de vos clients, même s'ils ont commencé à recevoir un revenu de Catégorie Plus 3.0.
- 4. Nouveaux taux pour chaque âge :** Notre taux du montant de retrait viager (MRV)⁵ augmente tous les ans, ce qui signifie qu'il peut accroître le revenu du client. De plus, ces taux sont fixés par le contrat.
- 5. Exposition en actions la plus élevée qu'il est possible d'offrir dans un produit de garantie de retrait⁶ :** Catégorie Plus 3.0 offre à vos clients le potentiel d'une croissance plus élevée, d'une protection contre l'inflation et d'une protection du risque de longévité avec une exposition en actions allant jusqu'à 80 %.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant des ventes de l'Empire Vie au 1 877 548-1881 ou visitez info.empire.ca/categorieplus3.

Assurance et placements
Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}



¹ Tout retrait excédentaire peut réduire le montant du revenu de retraite garanti la vie durant.

² Analyse du marché réalisée par l'Empire Vie portant sur les taux de boni le 19 juin 2019.

³ Le boni sur le revenu de base est un montant notionnel ajouté au revenu de base durant les 20 premières années du contrat à la fin de chaque année civile au cours de laquelle aucun retrait n'est effectué.

⁴ Comparativement à Catégorie Plus 2.1 de l'Empire Vie.

⁵ Taux croissant de l'âge de 55 ans à 80 ans, puis nivelé à compter de l'âge de 80 ans : montant calculé selon le revenu de base courant et le pourcentage de MRV qui correspond à l'âge du rentier le 31 décembre de l'année civile suivante.

⁶ Analyse de marché réalisée par l'Empire Vie portant sur l'exposition aux actions des produits de garantie de retrait le 19 juin 2019.

La brochure documentaire de Catégorie Plus 3.0 décrit les principales caractéristiques du contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}
www.empire.ca info@empire.ca

INV-1965-FR-07/19

